



République Française

# Mairie de Coincy

Liberté - Égalité - Fraternité

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MAI 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil municipal de Coincy s'est réuni en salle du conseil sous la présidence d'Alain ARNEFAUX, Maire.

Convocation envoyée le 22 mai 2024.

**Présents** : Alain ARNEFAUX, Guy BARJAVEL, Gérald CHARPENTIER, Christian CHAURIS, Alain DICHY, Patricia DICHY MALHERME, Magali GUILLEBAULT, Marcelle LEROY, Christiane LOURDEZ, Philippe NGUYEN, Lucette PRIOR AIXA, Christophe VANACKERE

**Absents excusés et pouvoirs** : Constance DEMARQUET pouvoir à Christiane LOURDEZ, Annie ESPINET pouvoir à Lucette PRIOR AIXA, Xavier de MASSARY à Alain ARNEFAUX

**Secrétaire de séance** : Christophe VANACKERE

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 12 Votants : 14

La séance débute à 19h30.

### **Ordre du jour :**

- 1) Désignation d'un ou d'une secrétaire de séance
- 2) Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal
- 3) Mise en place de l'ADN (Aide à la Dénomination et Numérotation) des voies
- 4) Instruction des permis de démolir
- 5) Participation financière au concert du 5 mai donné par l'Harmonie Amédée Couesnon « Les hauts de vents »
- 6) Autorisation au Maire ou son représentant pour agir en justice en soutien de l'arrêté préfectoral concernant le refus d'une autorisation environnementale d'implantation d'exploitation de cinq éoliennes par la SAS parc éolien du Ru Garnier
- 7) Décision modificative budgétaire N°1
- 8) Informations et questions diverses

### **1. Désignation du secrétaire de séance**

Monsieur le Maire propose à Christophe VANACKERE d'être secrétaire de séance.  
*Cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres présents.*

### **2. Adoption du procès-verbal du dernier conseil municipal**

*Le procès-verbal de la réunion du 29 mars 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.*

### **3. Mise en place de l'ADN (Aide à la Dénomination et Numérotation) des voies** 2024-17

Monsieur le Maire informe que la loi 3DS impose à toutes les communes de réaliser la dénomination et la numérotation de toutes les voies. Les communes de moins de 2000 habitants doivent mettre à jour la totalité de la dénomination de leurs voies avant fin juin 2024 sur un site spécifique de l'Etat. Ce travail est très complexe et demande une aide. La Poste propose un devis pour cette démarche.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de 5688,04 € HT soit 6825,65 € TTC

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0



## SECTION D'INVESTISSEMENT

### Dépenses

➤ 2111 – opération 275 -Couture des Clos ZK40 devenue ZK219	- 2 438,86 €	
➤ 2152 – opération 239 – Réfection chemin et parking Hottée du Diable	- 6 964,65 €	
➤ 2111 – opération 239 -Couture des Clos ZK40 devenue ZK219	+ 2 438,86 €	
➤ 2152 – opération 274 – Adressage Voies communales	+ 6 825,65 €	
➤ 2188 – opération 258 – Micro-Ondes Samsung	+ 139,00 €	
➤ Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0

Monsieur Philippe NGUYEN arrive à 20h24

### 8. Informations et questions diverses

- Le Maire a reçu un technicien de l'USEDA pour des travaux d'enfouissement du réseau électrique basse tension qui devraient être réalisés par l'USEDA à la demande d'ENEDIS, sur une partie de la rue Louis Cesson. L'USEDA nous a demandé si la commune voulait profiter de ces travaux pour réaliser l'enfouissement de l'éclairage public et télécom. Le technicien précisait qu'un chiffrage pourrait être réalisé concernant la participation de la commune. Il précisait également que si le chiffrage ne nous convenait pas pour diverses raisons (trop élevé, pas budgété, ...), l'USEDA serait tout de même obligée de réaliser les travaux mais du coup sans participation financière de la commune. Nous avons donc demandé qu'un chiffrage/devis soit fait. Monsieur le Maire précise également que l'enfouissement des réseaux télécom n'est pas du ressort de la commune.
- Le Maire informe que les appels d'offres pour la construction du vestiaire du stade municipal n'ont pas pu être lancés du fait de l'incertitude de la scierie pour réaliser les bois à façon, c'est-à-dire de réaliser les poutres bardages, etc... Nous avons avec Xavier DEMASSARY et le cabinet d'architecte Vivarchi recherché et trouvé une scierie à Anizy le Grand dans l'Aisne. Xavier DEMASSARY a pu visiter l'entreprise avec le cabinet d'architecte, ils ont eu une bonne impression de celle-ci qui est plus importante que la scierie choisie dans un premier temps. Deux devis ont été établis. Le premier de l'ordre de 70 000€ HT et le deuxième bien moins élevé de 36 000€ HT. Explication : le premier devis comprend l'utilisation des trembles/grisards de la commune au diamètre modeste, ce qui occasionnerait 75% de perte alors que le deuxième devis, après négociation entre Xavier DEMASSARY et le dirigeant de la scierie, repose sur l'utilisation de trembles appartenant à la scierie, bien plus gros en diamètre et donc beaucoup moins de perte (Information : Les devis sont établis avec un prix sciage au mètre cube). Avec Xavier DEMASSARY, nous réaliserons une réunion d'information sur le sujet à destination des membres du Conseil.
- Christophe VANACKERE premier adjoint informe qu'il a participé à deux réunions concernant sur la loi APER et le PLUIH et en fait un compte rendu. Le dossier est complexe mais il ressort qu'en état de l'évolution, il faut réfléchir aux possibilités de développement urbain. Dans les prochaines années, il sera quasiment impossible de transformer un terrain agricole en terrain à aménager. D'où l'importance du travail de suivi du PLUIH et le recensement des parcelles actuellement bâties, pouvant faire l'objet de rénovation ou reconstruction. Sur le dossier des énergies renouvelables, une cartographie des zones d'implantation à privilégier va être réalisée sous l'égide du PETR. Il conviendra ensuite d'organiser une consultation publique et de transmettre les zones prioritaires retenues par la commune au ministère.
- Lucette PRIOR, Présidente du syndicat scolaire, fait un compte rendu de ses activités et de la mise en place du périscolaire. Elle a d'abord rappelé que les comptes du syndicat scolaire, après deux années de déficit, se rétablissent et redeviennent excédentaires : elle remercie Messieurs les Maires, qui ont, au nom de leurs communes, accepté d'augmenter leur participation par élève qui s'élève dorénavant à 1030 € (1630€ lorsqu'un enfant fréquente la cantine). Mme La Présidente rappelle que cette somme est bien moins élevée qu'à Fère-en-Tardenois (2200 € par élève scolarisé) ou à Beuvardes (2500 € par élève scolarisé). Ceci n'a toutefois pas empêché le syndicat d'investir. Outre les travaux d'entretien d'urgence, celui-ci a équipé toutes les classes de tableaux blancs interactifs et des volets roulants sont venus améliorer la sécurité et l'isolation de l'école maternelle. Un audit énergétique a été commandé et sera réalisé en septembre prochain, ce qui permettrait une modification éventuelle du mode de chauffage. Le centre de loisirs ouvrira ses portes pour la deuxième année du 8 au 26 j de juillet pour une quarantaine d'enfants de la maternelle à la fin de l'école élémentaire. Dès septembre 2024, le périscolaire fonctionnera les lundis, mardis, jeudis, vendredis le matin à partir de 7h30 et le soir jusqu'à 18h45/19h. Ce travail nécessite de l'engagement mais se veut être au service des familles.

- Le Maire rappelle quelques dates :
  - 4 juin réunions de la commission logement 19h00 et commission festivités 19h30.
  - 7 juin réunion de travail sur la préparation du Téléthon 19h30
  - 8 juin 80<sup>ème</sup> anniversaire du débarquement du 6 juin 1944, à 10h00 devant les tombes des trois aviateurs britanniques
  - 8 juin, animation du Conservatoire de l'espace naturel à la Hottée du Diable
  - 9 juin élections européennes, avec la tenue des bureaux de votes et dépouillement
  - 9 juin marché campagnard
  - 14 juin Chorale à Brécy
  - 21 juin fête de la musique
  - 6 juillet spectacle Camille Claudel à la Hottée du Diable
  - 13/14 juillet : retraite aux flambeaux, bal, feu d'artifice, dépôt des gerbes à l'arbre de la Liberté, jeux traditionnels.
  - 17 juillet : flamme Olympique à Château-Thierry

Fin de séance à 21h50

Le Maire  
Alain ARNEFAUX

Le Secrétaire  
Christophe VANACKERE